

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 janvier 2023

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.472

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 22 décembre 2022 dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Obtenir une copie du Rapport d'enquête final Intervention-secteur hébergement-centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie-CHUS, en version intégrale et non caviardée. Une version a déjà été rendue publique, mais beaucoup d'éléments sont impossibles à lire. » (*sic*).

Nous vous informons que nous ne pouvons vous transmettre le document demandé dans sa version intégrale et non caviardé. En effet, certains des renseignements ont été masqués en vertu des articles 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexé une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-09